

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 10 juin 2025

RAPPORT POUR INFORMATION

Présentation du dispositif MOBILIS la mobilité inter-Service

Contexte et objectifs

Face à des besoins ponctuels dans certains services (surcharge d'activité, projets exceptionnels, absences prolongées), l'administration met en place un dispositif de **mobilité interne temporaire**, baptisé "**MOBILIS**". Ce dispositif se veut souple et réactif afin de permettre de redéployer temporairement ou durablement des agents entre services en fonction des besoins en effectifs/compétences.

Ce dispositif repose sur deux piliers :

- **La solidarité entre agents /directions** : dans la mesure où la charge de travail le permet, les volontaires peuvent prêter main forte à d'autres services en tension.
- **La diversification des parcours professionnels** : les agents peuvent découvrir d'autres métiers et monter en compétences.

Fonctionnement du dispositif

- **Recensement des besoins** : les services identifient leurs besoins en renfort temporaire (durée, profil souhaité, nature de la mission) et les déclarent auprès de la DRH
- **Appel à volontariat** : après analyse de la DRH, les missions sont diffusées en interne sur LEO.
- **Candidature des agents** : les agents intéressés peuvent postuler après accord de leur hiérarchie.
- **Les agents peuvent se porter volontaires** pour le dispositif sans cibler des missions publiées.
- **Validation RH** : la DRH étudie la faisabilité (disponibilité, adéquation profil/mission).
- **Mise en mission** : l'agent est mis à disposition sous forme d'une lettre de mission pour une durée déterminée (fin anticipée ou prolongation possible à examiner selon les situations).
- **Cette lettre de mission n'ouvre pas droit à une « prime d'intérim ».**

Exemples de missions proposées

- Renfort administratif pendant une campagne budgétaire
- Soutien à l'organisation d'un événement institutionnel
- Remplacement temporaire d'un collègue en congé longue durée
- Participation à un projet numérique ou de modernisation

Avantages pour les agents

- Découverte d'un autre service ou métier
- Enrichissement du parcours professionnel
- Développement de nouvelles compétences

Avantages pour l'administration

- Réactivité face aux aléas et urgences
- Optimisation des ressources internes
- Cohésion renforcée entre services et directions

Modalités d'accompagnement

- Entretien de cadrage avant la mission (objectifs, durée, attentes)
- Tutorat et/ou accompagnement dans le service d'accueil
- Transmission des savoirs envers l'agent accueilli
- Entretien de retour d'expérience à la fin de la mission
- Possibilité d'une valorisation dans l'entretien professionnel

Ce nouveau dispositif pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des premiers retours d'expériences.